

Rapport annuel 2017 sur l'application du Code de conduite du Coordonnateur de la fiabilité

Déposé à la Régie de l'énergie

Juin 2018

**Rapport annuel de 2017 sur l'application du
*Code de conduite du Coordonnateur de la fiabilité du Québec***

Le 29 juin 2018

Le *Code de conduite du Coordonnateur de la fiabilité du Québec* (le « *Code de conduite* ») adopté par la Régie de l'énergie (la « Régie ») prévoit à son article 5.4 qu'un rapport annuel sur l'application du *Code de conduite* effectué auprès du président d'Hydro-Québec TransÉnergie doit être déposé auprès de la Régie et publié sur le site Internet du Coordonnateur de la fiabilité. Conformément à la décision D-2017-033 rendue par la Régie le 22 mars 2017, ce rapport annuel est signé par le directeur principal — Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau. Une attestation de conformité produite par le contrôleur à la suite d'une vérification interne de son application au sein des directions visées d'Hydro-Québec TransÉnergie accompagne ce rapport.

Application du *Code de conduite du coordonnateur de la fiabilité du Québec* en 2017

Le directeur principal — Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau, en sa qualité de responsable de l'application du *Code de conduite* a également la responsabilité du suivi de la réalisation des pistes d'amélioration relevées dans le cadre de la vérification du contrôleur.

La gestion a soutenu tout au cours de l'année les employés de la direction principale — Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau ainsi que les autres unités visées d'Hydro-Québec relativement à l'interprétation et à l'application du *Code de conduite*.

Au cours de l'année 2017, la direction principale n'a apporté aucune modification au site du Coordonnateur de la fiabilité concernant le *Code de conduite*.

L'annexe A illustre les organigrammes de la division Hydro-Québec TransÉnergie, de la vice-présidence - Ressources humaines et de la vice-présidence - Technologies de l'information et des communications d'Hydro-Québec et identifie les unités dont le personnel est assujéti au *Code de conduite*. L'annexe B présente la liste des unités réalisant des tâches reliées au rôle de Coordonnateur de la fiabilité.

Dans l'attestation de conformité ci-jointe, le contrôleur d'Hydro-Québec TransÉnergie certifie que le *Code de conduite* a été appliqué de façon satisfaisante en 2017.

Conclusion

À titre de directeur principal Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau, je suis responsable de produire le présent rapport et d'en assurer le suivi. En 2017 le *Code de conduite* a été appliqué de façon conforme, aucune dérogation ni aucune plainte ou cas problématique n'ont été portés à l'attention du directeur principal.

A blue ink signature of Patrick Truong, consisting of a stylized 'P' and 'T' followed by a long horizontal stroke.

Patrick Truong

Directeur principal

Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau

Application du Code de conduite du Coordonnateur de la fiabilité pour l'année 2017

Attestation de conformité Au président d'Hydro-Québec TransÉnergie,

La responsabilité de l'application des règles énoncées dans le Code de conduite du Coordonnateur de la fiabilité incombe au directeur Contrôle des mouvements d'énergie qui vous soumettra un rapport annuel. Selon l'article 5.4 du Code de conduite du Coordonnateur de la fiabilité, ma responsabilité consiste à attester de la conformité de l'application desdites règles.

Mon travail a été effectué de façon à fournir l'assurance raisonnable que les règles du Code de conduite du Coordonnateur de la fiabilité sont appliquées. Les procédures mises en œuvre ont permis de recueillir des éléments probants appropriés pour réaliser la présente attestation.

Compte tenu de ce qui précède, j'atteste que le Code de conduite du Coordonnateur de la fiabilité a été appliqué de façon satisfaisante en 2017.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Barbara Lagacé'.

Barbara Lagacé
Contrôleur d'Hydro-Québec TransÉnergie par interim

Le 22 juin 2018

Date	29 juin 2018	No	
		(Code de classement)	
Destinataire	Marc Boucher Président HQ TransÉnergie	Expéditeur	Patrick Truong Directeur principal Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau

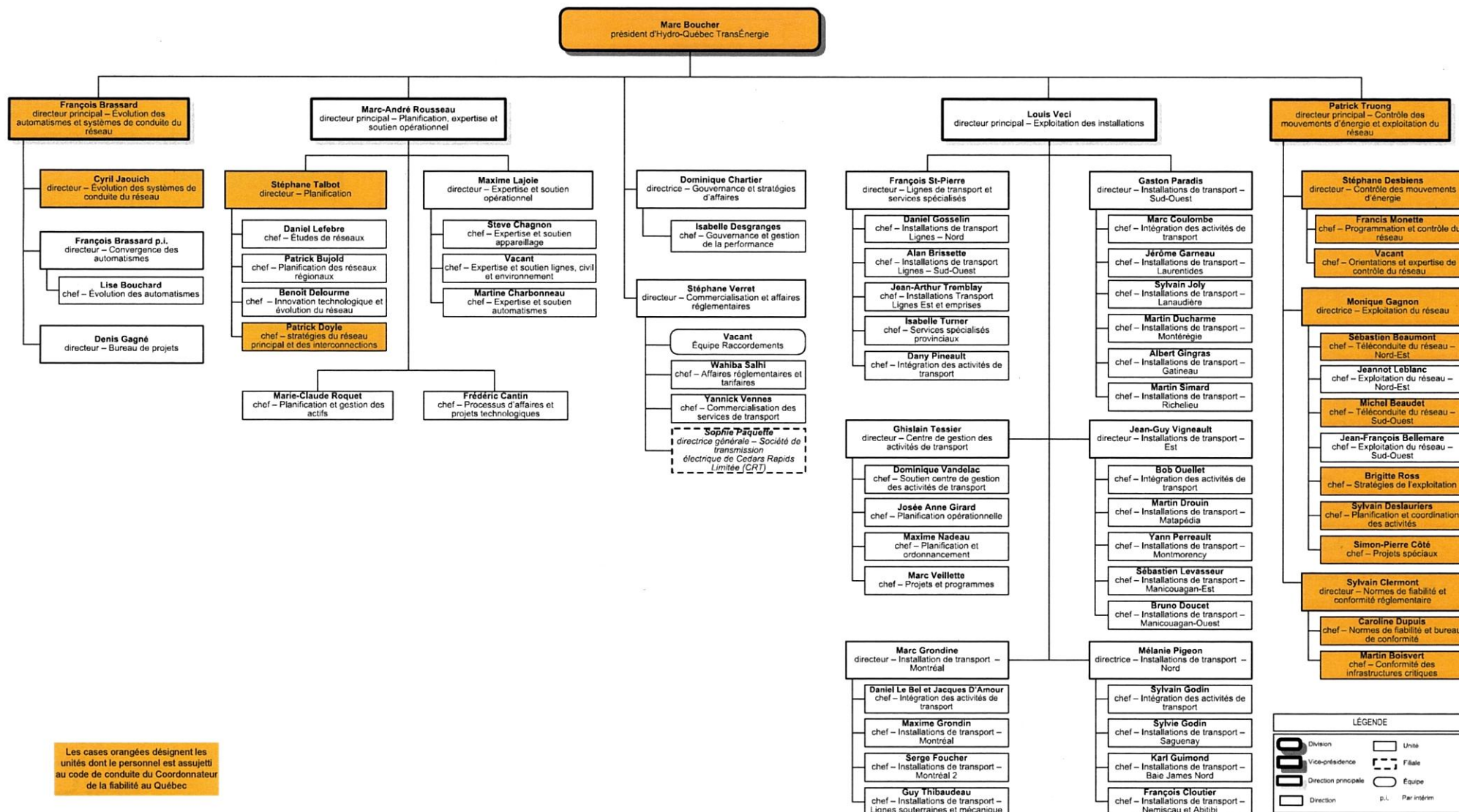
Objet **Rapport annuel 2017 sur l'application du Code de conduite du Coordonnateur de la fiabilité du Québec (le « Code de conduite »)**

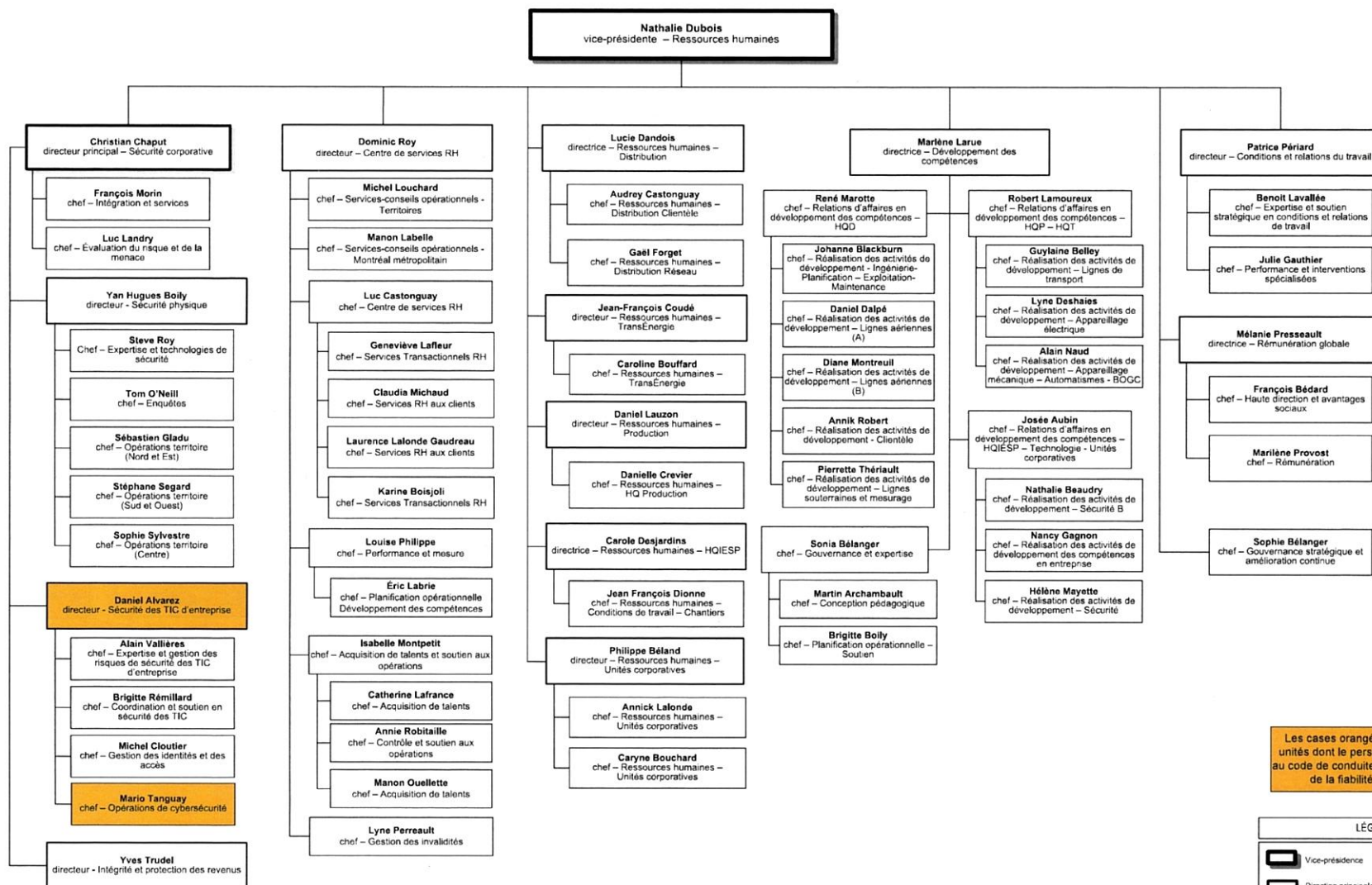
Tel que prévu à l'article 5.4 du Code de conduite, vous trouverez ci-joint le rapport 2017 sur l'application du Code de conduite accompagné de l'attestation de conformité signée par le contrôleur de HQT.

Ce rapport sera déposé à la Régie de l'énergie et affiché sur le site du Coordonnateur de la fiabilité au courant des prochains jours.

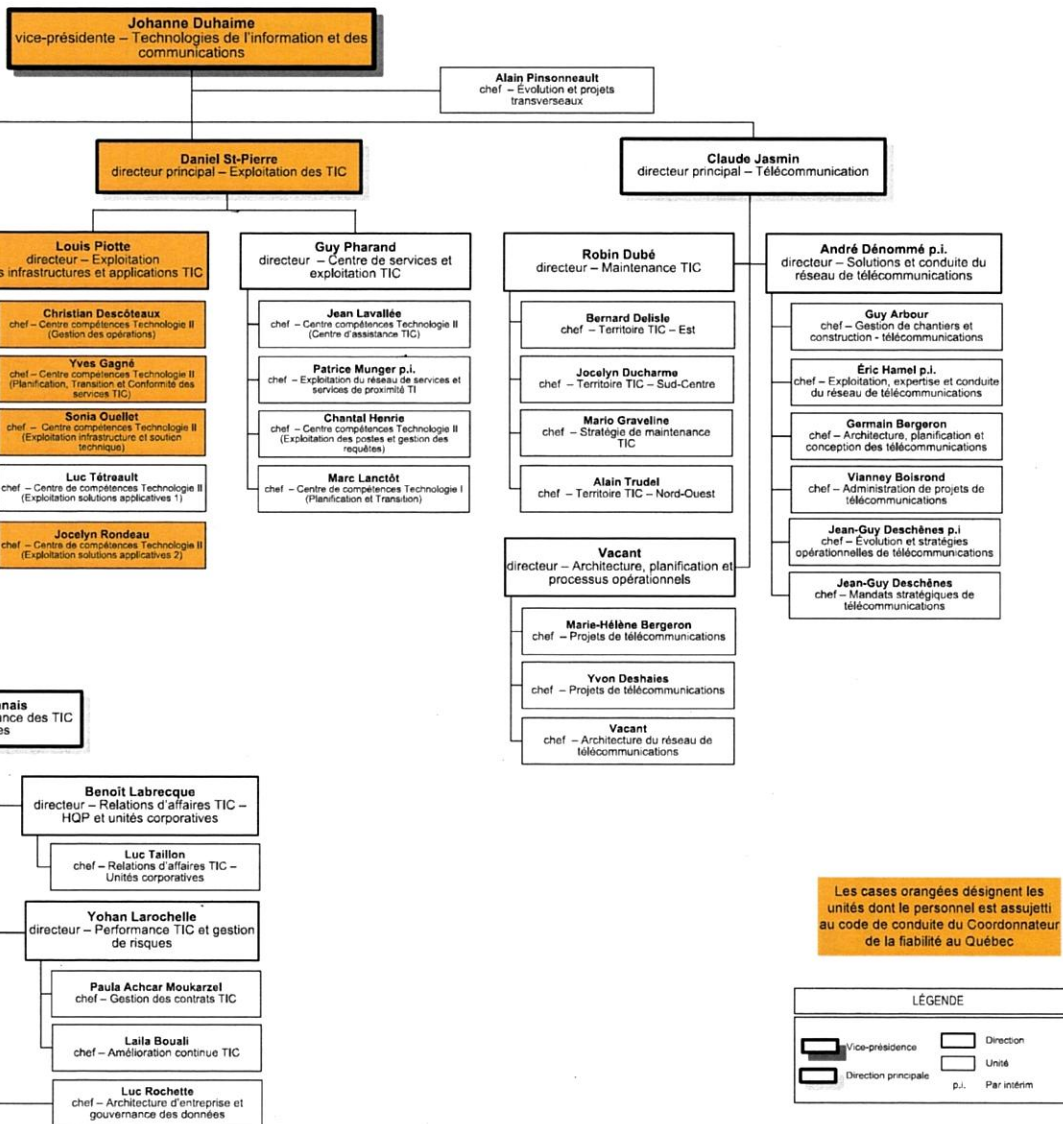

Patrick Truong
Directeur principal - Contrôle des mouvements d'énergie
et exploitation du réseau

c.c. Caroline Dupuis, directrice p.i – Normes de fiabilité et conformité réglementaire





ANNEXE A



ANNEXE B

Liste des unités réalisant des tâches reliées au rôle du Coordonnateur de la fiabilité

Le tableau 1 suivant fournit la liste des unités et leur direction d'appartenance réalisant des tâches reliées au rôle du Coordonnateur de la fiabilité, que ce soit sur une base continue, ponctuelle, exceptionnelle ou en cas d'urgence, suivant les organigrammes d'Hydro-Québec de l'annexe A du présent rapport annuel.

Tableau 1

Unités réalisant des tâches reliées au rôle du Coordonnateur de la fiabilité

TransÉnergie						
Unités	Unités intermédiaires	Direction	Continue	Ponctuelle	Exceptionnelle	Cas d'urgence
Évolution des systèmes de conduite du réseau	Évolution des systèmes de conduite du réseau	Évolution des automatismes et systèmes de conduite du réseau		X		
- Normes de fiabilité et encadrements de contrôle du réseau - Bureau de conformité	Normes de fiabilité et bureau de conformité	Normes de fiabilité et conformité réglementaire	X			
- Mise en conformité - Maintien de la conformité	Conformité des infrastructures critiques	Normes de fiabilité et conformité réglementaire	X			
- Centre de contrôle du réseau - Programmation et statistiques de contrôle du réseau	Programmation et contrôle du réseau	Contrôle des mouvements d'énergie	X			
- Prévisions de contrôle du réseau - Expertise de contrôle du réseau	Orientation et expertise de contrôle du réseau	Contrôle des mouvements d'énergie	X			

ANNEXE B

Unités	Unités intermédiaires	Direction	Continue	Ponctuelle	Exceptionnelle	Cas d'urgence
• Stratégie du réseau principal et des interconnexions	Planification et stratégies du réseau principal	Planification	X			
• CT – Rouyn-Noranda ¹ • CT – Chicoutimi ¹ • CT – Québec ¹ • CT – Baie-Comeau ¹	Téléconduite du réseau – Nord-Est	Exploitation du réseau			X	X
• CT – St-Jérôme ¹ • CT – Montréal ¹ • CT – Trois-Rivières ¹	Téléconduite du réseau – Sud-Ouest	Exploitation du réseau			X	X
• Planification des retraits Nord-Est • Planification des retraits Sud-Ouest • Développement et diffusion	Planification et coordination des activités	Exploitation du réseau	X			
• Stratégies de l'exploitation	Stratégies de l'exploitation	Exploitation du réseau	X			

Note 1 : Seuls les gestionnaires et les répartiteurs des ces unités sont assujettis au Code de conduite du Coordonnateur.

Vice-présidence – Ressources humaines						
Unités	Unités intermédiaires	Direction	Continue	Ponctuelle	Exceptionnelle	Cas d'urgence
• Opérations de cybersécurité	Sécurité des TIC d'entreprise	Sécurité corporative	X			

ANNEXE B

Vice-présidence – Technologies de l'information et des communications						
Unités	Unités intermédiaires	Direction	Continue	Ponctuelle	Exceptionnelle	Cas d'urgence
• Centre compétences Technologie II – Gestion des opérations • Centre compétences Technologie II – Planification, transition et conformité des services TIC • Centre compétences Technologie II – Exploitation infrastructure et soutien technique • Centre compétences Technologie II – Exploitation solutions applicatives 2	Exploitation des infrastructures et applications TIC	Technologies de l'information et des communications	X			